



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maïche

n°2022 – 047

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 29 septembre, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois d'octobre.

Membres en exercice : 19 **Secrétaire de séance :** Madame Angélique BIERLA

Présents : 16 Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Jean-Charles JACLOLOT, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Michaël NICOD, Damien SCHELL, Christine TREDANT

Absents excusés : 3 Chantal DUBOC, Luc GUILLAUME, Brigitte MAIRE

Procurations : 3 *Chantal DUBOC donne procuration à Jacqueline DELAVELLE*
Luc GUILLAUME donne procuration à Christelle DUQUET
Brigitte MAIRE donne procuration à Anthony MERIQUE

Délibération n° 2022 – 047 :

Objet : Mise à disposition d'un terrain communal à la société « TOTEM » pour l'implantation, la mise en service et l'exploitation d'équipements techniques

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune a conclu avec l'Etat (auquel s'est substitué Orange par la suite) une convention de prêt à usage le 17 août 1983, ayant pour objet l'hébergement d'Equipements Techniques de télécommunication.

Créée en 2021, la société « TOTEM » France est une filiale d'Orange. Elle se substitue désormais à Orange pour la gestion d'infrastructures mobiles passives (pylônes, toits terrasses et autres sites mobiles). C'est pourquoi il est nécessaire d'établir une convention de bail avec « TOTEM » pour l'emplacement cadastré section E numéro 57, d'une surface de 184 m² environ, qui sera ainsi mis à leur disposition à l'avenir.

La convention sera établie pour une durée de 12 ans à compter de son entrée en vigueur, renouvelable tacitement moyennant une redevance annuelle de 350.00 €.

L'exposé étant entendu, après en avoir délibéré, l'Assemblée décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain cadastré section E numéro 57 à la société « TOTEM ».

Suffrages exprimés : 19 **Pour : 19** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le 10/10/2022

ID : 025-212501936-20221006-2022_047-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE.

Le secrétaire de séance,
Angélique BIERLA.

